

L'hon. M. Pickersgill: Oui, pour autant que ces votes portent sur des sujets différents. C'est l'essence même du Règlement. Il me faudra répéter ce que le ministre de la Santé et du Bien-être social a déjà dit, qu'un vote de défiance à ce sujet a déjà été rejeté par la Chambre au cours de la présente session du Parlement et, par conséquent, si nous voulons traiter de toutes les affaires dont la Chambre est saisie, en vertu du Règlement, ce sujet ne devrait pas être remis sur le tapis, surtout par un député expérimenté qui se prétend un des plus grands experts en matière de Règlement et un des plus grands humanitaires. Lui dirais-je que, peut-être sans s'en rendre compte, il est en train d'essayer de couler, par cet amendement, la loi sur le régime d'assistance publique du Canada (*Exclamations*). Quelles que soient ses intentions, c'est ce qui arrivera, s'il y réussit.

M. Douglas: Voilà des remarques mesquines, venant d'un politicien mesquin.

M. Knowles: Puis-je faire observer au ministre qu'au moins je ne dénature pas les faits?

L'hon. M. Pickersgill: Le député sait que si cet amendement est adopté, le bill ne sera plus à l'étude. Une proposition différente aurait été acceptée.

M. Knowles: Le ministre me permettrait-il de poser une question? Ne reconnaît-il pas qu'en adoptant cet amendement, la Chambre exprimera l'opinion que le gouvernement devrait présenter une mesure concordante sur la sécurité de la vieillesse? Autrement dit, la Chambre exprimera l'opinion que nous voulons la loi sur l'assistance publique du Canada et une pension de sécurité de la vieillesse de \$100.

L'hon. M. Pickersgill: Le député et moi-même pourrions diriger un colloque sur ce sujet.

Lorsque Votre Honneur aura lu les autorités sur le Règlement, elle jugera, j'en suis sûr, que toutes indiquent sans équivoque que lorsqu'un amendement comme celui du député est adopté par la Chambre à l'étape de la deuxième lecture, c'en est fini du bill. Voilà une procédure de la Chambre que connaît fort bien le député.

Je n'essaie pas de dénaturer les faits. J'essaie de rappeler à l'honorable représentant certaines des leçons qu'il avait coutume de donner aux députés lorsque j'étais dans la tribune et que lui était député ici, bien avant que j'y arrive. Le point essentiel, c'est que nous devons faire face ici à un vote de défiance sur la question même que la Chambre a déjà tranchée en janvier. Comme mon honorable

ami l'a signalé, cette motion ne se rattache pas rigoureusement à la question à l'étude et n'est donc pas un véritable amendement. A mon sens, elle est irrecevable sous ces deux rapports.

[Français]

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, je viens d'écouter avec beaucoup d'attention les arguments qui ont été apportés de part et d'autre.

Ce que le ministre des Transports (M. Pickersgill) vient de dire me surprend un peu. Il dit que si l'amendement est adopté, cela, inévitablement, renvoie le bill aux calendes grecques, c'est-à-dire que le bill est envoyé aux oubliettes.

Eh bien, cela, c'est un autre point. Ce que nous cherchons à savoir maintenant, c'est si l'amendement est régulier ou non? Si l'amendement est régulier, il doit être accepté par la présidence.

Si la présidence accepte l'amendement et si l'amendement est mis aux voix, à ce moment-là, ce sera au gouvernement à nous convaincre qu'en votant pour l'amendement nous tuerons le bill. A ce moment-là, nous prendrons peut-être l'autre attitude.

Ce n'est pas cela qu'il s'agit de décider aujourd'hui mais si l'amendement est régulier ou non. S'il est régulier, il doit être accepté. Et, après cela, nous verrons de quelle manière nous devons voter sur l'amendement, car, je ne vous cache pas, monsieur l'Orateur, que si un tel amendement était accepté, si cela devait, automatiquement et irrémédiablement, «tuer»—selon l'expression courante—le bill que nous sommes à étudier présentement, eh bien, j'hésiterais probablement à voter en faveur de l'amendement pour ne pas voir ce bill renvoyé aux calendes grecques.

Seulement, est-ce que sera là l'effet de l'amendement? Voilà une autre question qui viendra plus tard. A l'heure actuelle, la question à trancher est la suivante: est-ce que l'amendement présenté par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) est régulier ou non?

Ce n'est pas de savoir si l'amendement accepté «tuera» le bill ou non, mais si l'amendement est régulier. Or, pour cela, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen) nous a apporté deux arguments.

Le premier, ou plutôt le deuxième, c'est que le même problème avait déjà été discuté, ou du moins nous avions déjà eu à prendre une décision identique depuis le début de la présente session.

Eh bien, à ce sujet, monsieur l'Orateur, je suis parfaitement de l'avis du député de